

Nouveau : le blog du groupe www.gauche-cd49.fr

**Une ambition : l'insertion !
Un objectif : moins 2 000 allocataires RSA en 3 ans !**

Fixons des **objectifs clairs et ambitieux**, en concentrant nos efforts sur le rebond et le retour à l'emploi, plutôt que de chercher à détourner le débat. Sortons des discours stériles qui ne visent qu'à stigmatiser certaines catégories de la population.

Le Département a pour responsabilité d'accompagner les personnes les plus fragiles. En fixant des objectifs, ils se donnent aussi les moyens d'évaluer, chaque année, ses propres politiques et l'efficacité de ses décisions.

Pour le groupe de gauche, la priorité doit être donnée à la diminution du nombre d'allocataires RSA. Il faut investir et innover dans la lutte contre la précarisation !

Moins 2 000 allocataires en 3 ans, c'est possible.

I. Créer de nouveaux dispositifs, plus ciblés, mieux adaptés à la diversité des situations

Les situations des allocataires RSA sont fortement disparates. Leurs parcours, leurs lieux d'habitations, leurs qualifications, patrimoines, situations familiales, état de santé, mobilités,... font de chaque personne une situation particulière.

Or, les politiques départementales demeurent globalement linéaires, mécaniques, sans renouveau, centrées sur les actions classiques des chantiers et entreprises d'insertion, parsemées de quelques embauches en contrat aidé dans les services internes.

Pire, depuis 3 ans, la collectivité départementale diminue ses budgets à l'insertion, contre l'illettrisme, pour la santé plutôt que de développer une véritable politique contra-cyclique. C'est dans la difficulté que les efforts doivent être plus intenses.

L'action doit être renouvelée dans trois dimensions :

- innover en créant de nouveaux supports, prenant en compte l'hétérogénéité des situations
- moderniser la qualité des structures d'insertion
- créer un véritable accompagnement des allocataires

1. Innover en créant de nouveaux supports :

- **des chantiers en entreprise.** Depuis plusieurs années, nous demandons la création de chantiers d'insertion en entreprise, mettant véritablement en situation économique les personnes en insertion. Le projet de mandature a repris cette idée. Aujourd'hui, le département se contente de période de stage en immersion. Il est urgent d'enclencher la 1^{ère} !

- **Créer des parcours simples, de courtes et très courtes durées,** pour les personnes éloignées de l'emploi, à l'image de ce qui est effectué pour les plus jeunes.

Depuis quelques années, de nouveaux supports d'insertion sont apparus pour les plus jeunes très éloignés de l'emploi, à l'image des « chantiers petits boulots » à hauteur de 35h réparties sur quelques semaines, ou encore d'actions tels que les réseaux « rebondir » sur l'agglomération angevine, etc.

Aujourd'hui, les actions d'insertion se calent sur la durée des contrats aidés, avec un rythme quelquefois « trop soutenus » conduisant à un nouvel échec. Au final, les personnes très éloignées de l'emploi, complètement isolées, conjuguant les problèmes économiques, d'hygiène et santé, de mobilité, se retrouvent sans réponse économique adaptée, et donc enfermées dans les dispositifs sociaux. Il est urgent de créer pour les plus de 26 ans des outils à l'image de ceux qui marchent pour les plus jeunes.

- **Ouvrir le contrat d'apprentissage aux allocataires RSA au-delà de 26 ans.** L'expérimentation en cours en Loire-Atlantique, en lien avec l'Etat et la Région, doit servir de modèle. Les critères d'âge excluent en effet près de 90% des allocataires de cette **mesure validée par un diplôme.**

- **Ouvrir les emplois aidés aux allocataires RSA ayant l'âge de départ à la retraite** mais n'ayant pas suffisamment cotisé.

De nombreux concitoyens, après des accidents de la vie, se retrouvent à plus de 60 ans au RSA, leur manquant quelques trimestres seulement pour faire valoir leur droit à la retraite, devant patienter jusqu'à 65 ans dans la précarité, faute de qualifications, avec parfois des problèmes de santé. Un travail d'identification de ces situations doit être engagé, la collectivité comme la société ayant tout à gagner à valoriser quelques trimestres les savoirs et capacité de ces seniors plutôt qu'à les enfermer dans les allocations quelques années. Le critère « sorties positives » des évaluations des structures d'insertion doit être pondéré.

2. moderniser la qualité des structures d'insertion

Nous pouvons et devons avoir des structures d'insertion plus efficaces. Le département ne peut se contenter d'une posture de financeurs. Il doit être au contact, apporter son ingénierie, ses réseaux,...

- **Une ingénierie au service de l'insertion.** Les mutations économiques s'accélèrent, leur rythme dépassant quelquefois la capacité

- **Réaliser un état des lieux de nos structures d'insertion,** à l'image de l'étude AVISO de 2004.
- **Créer une cellule R&D** au profit de nos dispositifs d'insertion, pour mieux connaître les publics, aider les structures à innover, au contact des filières économiques
- **Créer des temps d'analyse partagée, deux fois par an,** en lien avec les conseils d'administration de chaque structure pour évaluer l'évolution des projets

- **De nouveaux conventionnements pluriannuels,** à l'image des CPOM, afin de donner de la visibilité financière aux structures conventionnées

- **Un engagement avec les filières économiques.** Les acteurs de l’insertion doivent pouvoir renforcer leurs liens avec les milieux économiques, afin de mieux préparer la sortie des dispositifs. A cet effet, le Département doit conventionner avec les filières et chambres consulaires, en dégagant des priorités autour des métiers en difficulté de recrutement. **Des actions ciblées et coordonnées, seront mises en place, pour mieux faire connaître les métiers, les entreprises et mieux orienter.**
- **Un label des entreprises « solidaires ».** L’ambition doit être à la fois l’accompagnement des demandeurs d’emploi et le service aux entreprises
 - o Développer le contact direct avec les employeurs labellisés
 - o Sécuriser les parcours en assurant un accompagnement des personnes pendant les 6 mois suivant la mise en emploi
 - o Suivi des personnes en entreprises et appui au tutorat (notamment pour les personnes en apprentissage – aide à la formation, à la mobilité,... renforcée)

3. 10 embauches en MDS pour un accompagnement social efficace

Depuis plusieurs années, l’accompagnement des allocataires RSA s’avère de plus en plus administratif, à distance. Le portefeuille des assistantes sociales ne leur permet quasiment plus de se rendre au domicile. C’est pourtant une des clés du suivi comme du bon contrôle des dossiers.

Pire : la réforme des MDS a éloigné l’action sociale des habitants sans permettre d’améliorer l’accompagnement, ni les partenariats.

Nous proposons l’embauche de 10 personnes en MDS, pour accompagner de manière renforcée 800 personnes fléchées, sur critère.

4. Accroître le volume d’offre en insertion

- Systématiser la clause d’insertion dans les appels d’offre. Aujourd’hui, ce n’est pas le cas du département et de ses satellites.

- Créer 200 nouvelles places d’insertion.

II. Diminuer le nombre d’allocataires, c’est redonner des marges de manœuvres financières à notre collectivité

- **Investir 2,5 millions d’euros pour financer ces actions** relevant de notre première compétence **2 000 allocataires en moins en 3 ans, c’est environ 12 000 000 d’euros d’économies** (compensations comprises).

Depuis 3 ans, le Département a fait le choix inverse : il supprime progressivement tous les dispositifs santé, mobilité, de lutte contre l’illettrisme, sur nos compétences premières.

- **L’Etat versera 50 millions d’euros pour encourager les départements volontaristes dans le développement des politiques d’insertions** (montants pris sur les ressources de la CNSA).

Les départements devront contractualiser avec l’Etat et produire un cahier des charges précis.

Notre département doit s’inscrire dans ce dispositif pour bénéficier de moyens supplémentaires pour l’insertion.

Le non-recours : 33% des personnes qui ont droit au RSA ne font pas valoir leur droit. Ce qui entraîne une grande précarité.

Les causes :

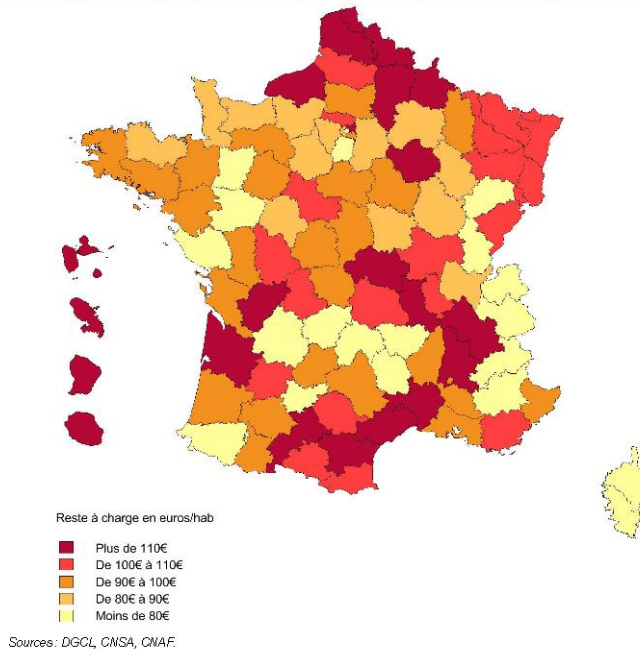
- La complexité et les conditions d'éligibilité : on ne sait jamais vraiment si on a le droit au RSA, pour quel montant, pendant combien de temps et comment faire pour l'avoir.
- La perception qu'ont les personnes du dispositif : « travailleurs pauvres », « dépendants de l'Etat », « fraudeurs » : intégration du discours culpabilisant de certains responsables politiques.

La fraude :

Les élus de droite ne font que stigmatiser les allocataires du RSA en ne parlant que de la fraude (montant très faible = 1% des sommes versées aux allocataires – source CAF).

Il faut arrêter de stigmatiser les bénéficiaires du RSA et au contraire agir pour leur permettre de s'insérer dans la société et trouver un emploi.





Qu'est-ce que le RSA :

Le RSA a été généralisé à l'ensemble du territoire français en juin 2009. Il remplace le RMI et l'allocation de parent isolé (API).

Il doit permettre de réduire la pauvreté et inciter ceux qui ne gagnent pas assez d'argent à la reprise d'un emploi.

RSA = droit à un **revenu garanti** et à un accompagnement professionnel ou social adapté aux besoins du bénéficiaire.

Revenu garanti = montant forfaitaire (ex montant RMI ou API) + 62% des revenus d'activités.

RSA = revenu garanti – ressources du foyer

- **RSA "socle"** = part du RSA versée pour atteindre le montant forfaitaire (ex montant RMI ou API)

↳ Financement à la charge du département

- **RSA "chapeau" ou d'activité** (prime d'activité) = part du RSA versée en complément pour atteindre le revenu garanti. Seuls les bénéficiaires ayant une activité professionnelle en bénéficient.

↳ Financement à la charge de l'Etat (fonds national des solidarités actives)